

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice : 12

Présents : 09

Votants : 09

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze avril, le Conseil Municipal de la commune de Mazon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Maryse CHASSELOUP.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 avril 2025

Présents : Mmes CHASSELOUP, COUDERC, FAUCONNIER

MM BOURDEAU, SICAUD, DUBANT, DELSOL, FAUGÈRE, SEBERT

Absents excusés : Mmes PLAITANT, LEBLANC, M. SOULIVET

Secrétaire de séance : Mme COUDERC

Ordre du jour :

1. Travaux Station d'Épuration
- ❖ Questions diverses

<u>PROCÈS-VERBAL</u>

1 – TRAVAUX STATION D'ÉPURATION

Madame le Maire présente le projet mené conjointement avec la mairie de SAINT SEURIN DE CURSAC portant sur la création de lits de séchage de boues plantés de roseaux.

Une offre de marché a été soumise par le GROUPEMENT SAUR-RIJOL JP.

La commune de SAINT SEURIN DE CURSAC, ordonnateur du projet, a chargé Gétudes Consultants de procéder à l'analyse de l'offre (rapport d'analyse du 21/03/2025).

La participation par la mairie de MAZION au financement du projet est à hauteur de 1/3 de la facture globale.

Après débat, le Conseil Municipal décide d'attribuer le marché au GROUPEMENT SAUR-RIJOL JP.

- **Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité**

MAIRIE DE MAZION
33390

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice : 12

Présents : 09

Votants : 09

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze avril 2025 le Conseil Municipal de la commune de Mazion dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Maryse CHASSELOUP.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 11 avril 2025

Présents : Mmes COUDERC, CHASSELOUP, FAUCONNIER,
MM. BOURDEAU, SICAUD, DUBANT, SEBERT, FAUGÈRE, DELSOL

Absents excusés : Mmes PLAITANT, LEBLANC,
M. SOULIVET

Secrétaire de séance : Mme COUDERC

Dél 17042501

**GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA COMMUNE DE SAINT SEURIN DE
CURSAC – CRÉATION DE LITS DE SÉCHAGE DE BOUES PLANTÉS DE ROSEAUX –
ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la possibilité pour les collectivités de se regrouper afin de mutualiser leurs besoins dans le cadre d'un groupement de commandes,
Vu la convention constitutive du groupement de commandes entre la commune de Mazion et la commune de Saint Seurin de Coursac, désignant cette dernière comme coordonnateur du groupement,

Considérant la nécessité de procéder à la création de lits de séchage de boues plantés de roseaux,
Considérant la procédure d'appel d'offres lancée par la commune de Saint Seurin de Coursac en tant que coordonnateur du groupement,
Considérant l'analyse des offres reçues et la proposition d'attribution du marché au groupement SAUR – RIJOL JP,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Article 1 : Approuve l'adhésion de la commune de Mazion au groupement de commande constitué avec la commune de Saint Seurin de Coursac pour la réalisation des travaux de création de lits de séchage de boues plantés de roseaux.

Article 2 : Approuve l'attribution du marché au groupement SAUR – RIJOL JP.

Article 3 : Prend acte que le montant des travaux est fixé à :

- 602 814,72 € TTC en l'absence d'évacuation de la terre,
- 597 654,15 € TTC en cas d'évacuation de la terre à 5 km du sentier.

Article 4 : Le paiement de la part revenant à la commune de Mazion se fera au prorata d'un tiers du montant global de la facture, après déduction des subventions et autres charges telles que précisées dans la convention à signer avec la commune de Saint Seurin de Cursac.

Article 5 : Autorise Madame le Maire à signer la convention de groupement, le marché ainsi que tous documents afférents à l'exécution de la présente opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaires au bon fonctionnement des services et équipements communaux pour l'exercice 2025 dans les limites proposées ci-dessus.

Fait et délibéré, les mois, jour et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En Mairie, 16 avril 2025

Le Secrétaire de Séance,



Michèle COUDERC

Le Maire,



Maryse CHASSELOUP

❖ QUESTIONS DIVERSES

❖ *Pas de questions diverses*

Prochaine réunion du conseil municipal : le 12 mai 2025 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10